

C'est assez inquiétant lorsqu'on parle d'armes, parce qu'il y a déjà quinze jours, il a été question d'épées.

Des voix: Ha! Ha!

M. Dumont: Voici ma question: le premier ministre pourrait-il demander au sergent d'armes, M. Currie, de nous écrire en français, nous députés du Québec, lorsqu'il a des observations à nous faire. Je suis inquiet quand on parle d'armes en cette Chambre.

M. l'Orateur: Les fonctions du sergent d'armes relèvent du président de la Chambre. Nous verrons à donner satisfaction à l'honorable député, quoiqu'il soit parfois un peu difficile de le faire. Mais nous allons nous efforcer, dans toute la mesure du possible, d'adresser aux honorables députés notre correspondance dans leur langue, bien que, parfois, la situation soit un peu délicate.

QUESTION AU SUJET DE LA TRADUCTION DU TRAITÉ
DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Puis-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il me dire s'il a commencé à étudier la question qu'il a tenue comme préavis, mercredi dernier, au sujet de la traduction de *Beauchesne*?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de consulter moi-même l'ouvrage de *Beauchesne*, quand on a posé la question. J'ai constaté que les droits d'auteur sont réservés, pour le Canada, par Arthur *Beauchesne*. L'éditeur de la quatrième édition est la *Carswell Company Limited*. Bien que le Canada en achète un bon nombre d'exemplaires, nous n'avons aucune autorité sur leur publication en français ou en anglais. Si le gouvernement demandait que l'ouvrage soit publié en français, si souhaitable que cela soit, il commettrait une infraction à la loi sur le droit d'auteur. Il faudrait adresser à l'éditeur toute question relative à la publication de cet ouvrage en français.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire?

(Texte)

M. Cook: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? A-t-il l'intention de présenter une demande à cet effet aux détenteurs des droits sur le traité de *Beauchesne*.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'une demande serait [M. Dumont.]

bien efficace. Il en coûte assez cher, aujourd'hui, de publier un volume de ce genre. Il faut nécessairement que l'éditeur réalise des bénéfices. C'est dire qu'il faut en vendre un certain nombre. D'où, je suppose, l'absence d'une édition française. Néanmoins, je soumettrai la question et la proposition de l'honorable représentant à l'éditeur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: L'honorable représentant de *Winnipeg-Nord-Centre* a déjà laissé entendre qu'il voulait lui-même en poser une. Par conséquent, je lui cède la parole à lui d'abord, puis à l'honorable représentant de *Laurier*.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Voici ma question complémentaire. Sortie de l'entreprise privée, la quatrième édition du *Beauchesne* n'en est pas moins distribuée à tous les membres du Parlement par un fonctionnaire de la Chambre. Dès lors, mes honorables amis de l'autre côté n'ont-ils pas un peu raison de demander que la Chambre ou le gouvernement songe à la faire traduire en français? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est un véritable argument. Je trouve qu'elle ne respecte pas le Règlement. Nous avons entendu toutes sortes d'opinions sur ce sujet, et il me semble que le député de *Winnipeg-Nord-Centre* ne devrait pas poser sa question dans cette forme, car il exprime tout simplement une opinion.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire n'a rien d'un argument. C'est une question pure et simple. Je demande au premier ministre si le gouvernement va étudier l'opportunité de garantir le coût de ce travail et d'en avertir les éditeurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas le pouvoir de garantir le coût de quoi que ce soit. Le Parlement a ce pouvoir, mais non le gouvernement. Je suis certain que si l'honorable représentant pouvait se reprendre maintenant, il poserait sa question autrement. A mon sens, il est très souhaitable et nécessaire que le Règlement soit disponible en français.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie l'honorable représentant et le député de *Lapointe* d'avoir signalé à la Chambre cette question que nos amis d'en face ont si longtemps négligée.